

Ordre du jour (extrait) :

- ➔ Préparation de la journée nationale interprofessionnelle et intersyndicale du 10 septembre 2013

RELEVÉ DE DÉCISIONS

On connaît, depuis le mois de juin, la décision du gouvernement de présenter au parlement une nouvelle loi réformant le système des retraites à partir du mois de juin.

On connaît, depuis cette semaine, les principaux points de ce nouveau projet de loi qui est dans la continuité des projets Fillon (2003) et Sarkozy (2010). Il s'agit, encore une fois, de réduire les droits des salariés **ET** des retraités :

a. Mesures concernant les salariés :

- Augmentation des cotisations ;
- Augmentation du nombre de trimestres cotisés pour une retraite à taux plein.

b. Mesures concernant les retraités :

- Augmentation des cotisations ;
- Six mois de retard dans l'indexation des retraites ;
- Fiscalisation des bonus de pension pour 3 enfants et plus.

c. Mesures annoncées mais non précisées :

- Baisse du coût du travail promise au MEDEF. On ne connaît pas encore le détail de cette mesure, mais on parle avec insistance du transfert des cotisations d'allocations familiales des entreprises vers l'impôt. Autrement dit, malgré les cris d'orfraie du patronat, cette réforme ne coûterait pratiquement rien aux entreprises et tout le poids de la réforme serait supporté par les salariés et les retraités.

Pour la CGT (et pour les syndicats FO, FSU et Solidaires qui appellent avec la CGT à la journée nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 10 septembre) il ne s'agit donc pas de préparer une « rentrée sociale chaude », mais d'organiser l'action revendicative de l'ensemble des travailleurs contre ce projet gouvernemental dont la logique est une fois encore de faire porter à ceux qui cherchent du travail, qui travaillent ou qui ont travaillé toute leur vie les conséquences de la crise financière mondiale de 2007-2008.

Pour le CGT il y a des évidences à prendre en compte :

- Donner de l'argent public aux entreprises sans contrôle ne crée pas d'emplois : le niveau du chômage continue d'augmenter.
- Les exonérations ou réduction des cotisations sociales des entreprises ne créent pas d'emploi. Elles sont transformées en profits distribués aux actionnaires.
- En revanche, les créations d'emploi augmentent automatiquement les ressources de la sécurité sociale (donc de l'assurance vieillesse) et permettent de mieux indemniser les travailleurs privés d'emploi.

- De même, les augmentations de salaires pour le rattrapage de la hausse du coût de la vie, entraînent automatiquement l'augmentation des cotisations sociales.
- Enfin, non seulement ces deux dernières mesures supprimeraient les déficits de la sécurité sociale et de l'assurance chômage, mais elles créeraient un pouvoir d'achat essentiel à la reprise économique : les entreprises ne produisent que pour vendre et elles ne vendent que s'il existe un pouvoir d'achat correspondant à leurs objectifs de vente.

D'où les décisions prises par la CGT avec les organisations syndicales FSU, Solidaires et FO :

→ **Journée nationale interprofessionnelle du 10 septembre**

Pour le 10 septembre, l'intersyndicale (CGT, FO, FSU et Solidaires) appelle à une journée de grèves et de manifestations dont les objectifs sont bien résumés par l'affiche confédérale CGT :

- **Pour mon emploi**
- **Pour mon salaire**
- **Pour ma retraite**
- **Pour mes conditions de travail**

Il est temps que les salariés, les retraités et les privés d'emploi, les jeunes à la recherche d'un premier emploi fassent entendre leur cri de colère. Cela ne peut plus durer. La société française ne peut pas continuellement mettre un barrage aux exigences légitimes des jeunes, des retraités, des salariés et des privés d'emploi. Ceux-ci exigent :

- De conditions de travail de qualité, sans accidents ni maladies professionnelles, respectant la loi en matière d'hygiène et de sécurité ;
- De relations sociales respectant les intérêts individuels et collectifs des travailleurs et pas des politiques de personnel basées sur la contrainte et le stress ;
- D'un pouvoir d'achat des salaires et retraites permettant d'assurer le coût de la vie pour soi-même et pour ses ayants droits ;
- D'une prévoyance sociale collective dans le cadre de la sécurité sociale assurant à chaque être humain, l'assurance maladie permettant l'accès à une médecine de qualité, les allocations familiales et des retraites décentes ;
- De services publics nationaux (enseignement, hôpitaux) et de proximité (collectivités territoriales) qu'il faut renforcer.

C'est pourquoi il est apparu indispensable au conseil syndical CGT métaux Montpellier d'associer les militants et les adhérents du syndicat et d'entraîner l'ensemble des salariés, privés d'emploi et retraités dans le mouvement social qui doit se développer en septembre pour imposer un changement de cap.

Le conseil syndical a pris les décisions suivantes pour la journée nationale d'action du 10 septembre :

Dès maintenant, les sections syndicales et les militants doivent commencer l'information et la mobilisation de l'ensemble des salariés et retraités pour leur participation active à la journée nationale d'action, de grèves et de manifestations du 10 septembre.

Le matériel d'information destiné aux salariés est disponible sur le site web confédéral (www.cgt.fr) sur le site web fédéral (www.ftm-cgt.fr) et sur les sites web CGT que l'on peut atteindre à partir du site web du syndicat : (www-cgt-metaux-montpellier.org)

Les membres de la commission exécutive sont prêts, à la demande des sections syndicales CGT, à participer à des réunions d'adhérents ou à des rassemblements de salariés pour aider à la transformation du sentiment de ras le bol des salariés, retraités et privés d'emploi en volonté d'agir.

Afin de bien suivre l'état d'avancement de la mobilisation des adhérents et des salariés autour de chaque section syndicale, une note envoyée au plus tard lundi prochain, proposera à chaque délégué syndical de nous communiquer le plan d'action adopté et mis en œuvre pour la mobilisation des adhérents et des salariés.

Enfin, le conseil syndical a décidé de lancer un appel à la grève pour le 10 septembre après midi et de diffuser un communiqué de presse.

Pour le conseil syndical, la commission exécutive